



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot

**DDT du Lot - Siège**  
**Cité Administrative**  
**127 Quai Cavaignac**  
**46009 CAHORS Cedex 9**

Dossier suivi par : Pierre SICARD

Objet : demande de permis de construire

A Cahors, le 23/06/2021

numéro : pc27120S0005

demandeur :

adresse du projet : Causse de Benne 46400 SAINT-JEAN-  
LESPINASSE

M. GARCON JULIEN - CPV SUN 40 SARL  
47 Rue J.A Schumpeter  
34470 PEROLS

nature du projet :

déposé en mairie le : 11/12/2020

reçu au service le : 16/06/2021

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Le projet est perceptible depuis des sites majeurs de la vallée de la Dordogne: Château de Castelnaud et de Saint Laurent les Tours.

Son impact serait de nature à rompre la cohérence des espaces naturels qui participe de la qualité des abords et perspectives lointaines de ces Monuments Historiques majeurs.

L'architecte des Bâtiments de France

PIERRE SICARD